

## Compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2016

### Délibérations annulées, le quorum n'étant pas atteint (5 conseillers présents)

#### **- Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mr le maire demande à E Vorzais de se proposer comme secrétaire, refus de E Vorzais, qui se plaint du manque de conseillers présents (5 présents et 3 pouvoirs sur 11). F d'Athis lui explique que 2 sont en vacances, les autres pour des motifs familiaux ou de travail et qu'Annie Bazier a demandé le report du CM, report refusé par le maire.

Franck d'Athis se propose comme secrétaire de séance.

#### **- Adhésion à un syndicat de rivières :**

Mr le maire présente le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières qui concerne le Modon et le Trainefeuilles (voir feuillets) et propose un transfert de compétence à ce syndicat. Franck d'Athis fait remarquer que pour l'Indrois qui traverse la commune, il existe en aval en Indre et Loire un syndicat et qu'il serait plus logique de les contacter. Refus du maire et de A Chipault. C'est donc un transfert de compétence, vers la CdC le 1/01/2018, puis vers le syndicat qui pour son financement lèvera une taxe communale (max de 40 €/hab ou par foyer), taxe facultative ou fixe dont il serait important de préciser le montant et qui doit la payer (foyer ou habitant).

Réponse avant le 26 octobre, réunion du GEMAPI.

#### **- Renouvellement du contrat aidé :**

Prolongation du contrat aidé d'un an, argument du maire : ça ne coûte pas cher à la commune. Accord du conseil.

#### **- Restauration des registres :**

Patrimoine de la commune, Isabelle liste les restaurations qui restent :

Registre des délibérations, arrêté du maire et la matrice cadastrale. Accord du conseil.

#### **- Questions diverses :**

- La famille de Frédéric Robin, ancien maire de Préaux en 1966 propose de remettre à la mairie des documents et médaille lui ayant appartenus.

- Protection des lignes téléphoniques des branches d'arbres et d'arbustes ; le maire signale au Moulin Potron, au Minerai et à la Pinaudière des risques de chute donc de coupure et propose de contacter les riverains pour trouver une solution.

- Lecture d'un courrier de la FNSEA qui s'inquiète d'un projet d'arrêté qui concerne les normes phytosanitaires et demande un appui par courrier de notre commune. Les distances de traitement sur les habitations, fossés, les bosquets, les forêts et les cours d'eau, dans la référence des largeurs de zones non traitées, actuellement de 5m à 10 m et qui d'après la FNSEA pourrait atteindre de 20 à 50 mètres. L'arrêté n'étant pas encore défini par le ministère de l'agriculture, F d'Athis propose d'attendre le nouvel arrêté et pose la question de la position de la commune sur l'interdiction à partir du 1 janvier 2017 de l'utilisation de produits phytosanitaires, pas de réponse précise du maire.

- Repas des anciens, prévu le 13 novembre, et déjà annoncé sur le Préaltien et sur le site internet de la commune. Monsieur le maire propose de l'annuler et d'adresser un colis d'environ 20 € à la place. E Vorzais regrette cette décision, d'autres voix signalent que c'est un moment convivial qui permet de se retrouver, la cause semblant venir de la qualité des repas de l'Auberge de l'Indrois, est-il possible de l'améliorer ou de proposer d'autres restaurateurs. Le choix revient quand même à nos anciens et E.Vorzais propose d'en discuter avec eux lors de la prochaine réunion du club.

- Commémoration du 11 novembre ; le maire propose une messe et la cérémonie sans animation supplémentaire.

- Chemin le long de l'étang à poisson blanc sous les pins ; JM Forestier se plaint de la présence de personnes et de voitures sur le chemin, et demande l'autorisation de poser une chaîne. F d'Athis demande pourquoi ce chemin ouvert depuis des années et qui permet de faire le tour des étangs communaux serait maintenant privé. Pas d'explication claire, sujet à remettre à un prochain conseil.

Au sujet de la bonde de l'étang carnassier, laissé ouverte pendant plusieurs jours, et qui a causé une baisse du niveau de l'étang. A Chipault se plaint de l'intervention de G Marc et veut s'expliquer et en parler lors d'un prochain CM.

- Vente de la maison Chauveau et du bâtiment Coutant, l'achat auprès de la famille Chauveau suit son cours, pas de réaction ni proposition de la famille Coutant.

- Noël des enfants prévu le 19 décembre prochain, le maire décide de ne plus faire intervenir des animations extérieures, que E Vorzais a trouvé « débilés » en 2015. Pour compenser, plus de budget cadeaux, pour les enfants et un goûter plus copieux.

- Ordures ménagères ; le maire rappelle que ceux qui n'ont pas commandé de bac jaune, auront à leur charge l'achat de sacs plastique.

- Présence des conseillers municipaux ; A Chipault signale que P Berruet et P Gablin ne seront plus disponible en journée pour les réunions du conseil, seulement le soir à partir de 20 h 30

Fin de séance à 11h 30

Franck d'Athis